

**E.A.R.L. FLAGEUL**  
Monsieur FLAGEUL Olivier  
La Ville Morvan  
56490 EVRIGUET

**Préfecture du Morbihan**  
Bureau de l'Environnement  
Place du Général-de-Gaulle  
56000 VANNES

A EVRIGUET, le 24 mars 2016

Monsieur Le Préfet,

Nous soussignés, Monsieur FLAGEUL Olivier, gérant de l'E.A.R.L. FLAGEUL, sollicitons au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement l'autorisation d'effectuer une extension de mon élevage.

Cette demande résulte de :

- La reprise de terres de l'exploitation l'E.A.R.L. PIRIOT au lieu-dit « Les Clèches » en MOHON,
- L'augmentation du contrat de production de lait de l'exploitation.

Les effectifs maximums de l'élevage après projet seront de :

- 200 vaches laitières sur le site de « La Ville Morvan » en EVRIGUET et leur suite réparti sur les sites de « La Ville Morvan », « Kersaude » en BRIGNAC et « Les Clèches » en MOHON,
- 100 bovins à l'engraissement sur le site de « Kersaude »,
- 20 vaches allaitantes et leur suite sur le site de « Kersaude ».

Le niveau de production envisagé sera soumis à Enregistrement au titre de la rubrique 2101-2-b de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.).

La totalité des effluents d'élevage seront valorisés par épandage sur les terres en propre.

Le projet ne prévoit aucune nouvelle construction.

L'exploitation ne se situe pas dans une zone sensible.

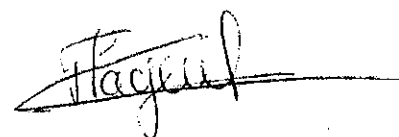
L'ensemble des modifications apportées à l'élevage entraînant un changement notable et substantiel des conditions d'exploitation actuellement déclarées, nous déposons dans vos services un dossier permettant de justifier la capacité globale de l'élevage et la conformité des conditions d'aménagement et d'exploitation par rapport aux dispositions réglementaires.

Le présent document est constitué des pièces suivantes :

- Guide technique de conformité,
- Demande d'enregistrement,
- Descriptif détaillé du projet d'élevage,
- Plans de l'élevage (points 1 à 3 de l'article R.512-46-4),
- Capacités techniques et financières,
- Notice justifiant du respect des prescriptions générales applicables à l'installation,
- Annexes.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Monsieur FLAGEUL Olivier



## I.4 DEMANDE D'ENREGISTREMENT

### I.4.1 Identification du demandeur

|                  |                                                                  |
|------------------|------------------------------------------------------------------|
| DEMANDEUR        | E.A.R.L. FLAGEUL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limité) |
| MEMBRES          | Monsieur FLAGEUL Olivier                                         |
| ADRESSE DU SIEGE | « La Ville Morvan » 56490 EVRIGUET                               |
| S.I.R.E.T.       | R.C.S. 750 512 469 00016                                         |
| ACTIVITES        | Eleveur de bovins<br>Productions végétales (S.A.U. : 227.14 ha)  |
| GROUPEMENTS      | S.O.D.I.A.A.L.                                                   |
| TELEPHONE        | 02.97.22.81.11                                                   |

### I.4.2 Identification des installations

|                                           |                                                                            |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| ADRESSE SITE D'ELEVAGE 1                  | « La Ville Morvan » 56490 EVRIGUET ; Section ZD parcelles n°51, 141 et 143 |
| ADRESSE SITE D'ELEVAGE 2                  | « Kersaude » 56430 BRIGNAC ; Section ZH parcelle n°35                      |
| ADRESSE SITE D'ELEVAGE 3                  | « Les Clèches » 56490 MOHON ; Section YC parcelles n°32, 45, 48 et 65      |
| CANTON DES SITES D'ELEVAGE                | PLOERMEL                                                                   |
| COMMUNES DU RAYON DE 1 KM                 | EVRIQUET, GUILLIERS, MENEAC                                                |
| BASSIN VERSANT DES SITES                  | Le Ninian et l'Yvel-Hyvet (S.A.G.E. Vilaine)                               |
| COMMUNES DES PARCELLES D'EPANDAGE         | EVRIQUET, BRIGNAC, GUILLIERS, MENEAC et MOHON                              |
| BASSINS VERSANTS DES PARCELLES D'EPANDAGE | Le Ninian et l'Yvel-Hyvet (S.A.G.E. Vilaine)                               |

### I.4.3 Description du projet

Le projet consiste en une extension de l'élevage suite à la reprise d'une exploitation agricole précédemment exploités par l'E.A.R.L. PIRIOT (MOHON).

Ainsi les effectifs maximums de l'exploitation agricole représenteront un total de 200 vaches laitières et leur suite, 20 vaches allaitantes et leur suite et 100 bovins à l'engraissement.

Les déjections seront épandues sur les terres en propre dans le cadre d'une fertilisation raisonnée. Le plan d'épandage présenté satisfait aux exigences requises pour le régime de l'autorisation.

Le projet permettra l'installation de Monsieur PIRIOT Samuel (actuel salarié) en tant qu'associé exploitant.

Le projet n'engendre aucune construction.

#### 1.4.4 Activités : volume et classement par rubrique

La liste suivante a été établie à partir de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E. version 37-3, janvier 2016) définie par les articles R.511-9 et R.511-10 du Code de l'Environnement :

| E.A.R.L. FLAGEUL « La Ville Morvan » 56490 EVRIGUET                                                                                                                                                                                                                                                     |                       |                |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------|-------------------|
| DESIGNATION DE L'ACTIVITE                                                                                                                                                                                                                                                                               | RUBRIQUE NOMENCLATURE | CLASSEMENT     | RAYON D'AFFICHAGE |
| <b>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution</b> , la quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines (1.8 tonnes) est inférieure à 50 tonnes.                                                                           | 4734                  | Non classée    | -                 |
| <b>Activité d'élevage, vente, etc., de bovins</b> , le nombre de vaches laitières (200 vaches) est compris entre 151 et 200 vaches.                                                                                                                                                                     | 2101-2-b              | Enregistrement | 1 km              |
| <b>Silos et installations de stockage de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables</b> , la capacité totale de stockage des silos (2560 m <sup>3</sup> , dont 2500 m <sup>3</sup> pour l'ensilage) est inférieure à 5000 m <sup>3</sup> . | 2160                  | Non classée    | -                 |
| <b>Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771</b> , consommant exclusivement du fioul domestique d'une puissance thermique maximale (51 kW) inférieure à 2 MW                                                                                                     | 2910                  | Non classée    | -                 |

**Note :** Le rayon d'affichage relatif à la consultation publique, défini par la rubrique n°2101-2-b est de 1 km.

Les communes concernées sont EVRIGUET, GUILLIERS et MENEAC.

| E.A.R.L. FLAGEUL « Kersaude » 56430 BRIGNAC                                                                                                                                                                                                                                                             |                       |             |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------|-------------------|
| DESIGNATION DE L'ACTIVITE                                                                                                                                                                                                                                                                               | RUBRIQUE NOMENCLATURE | CLASSEMENT  | RAYON D'AFFICHAGE |
| <b>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution</b> , la quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines (2.7 tonnes) est inférieure à 50 tonnes.                                                                           | 4734                  | Non classée | -                 |
| <b>Activité d'élevage, vente, etc., de bovins</b> , le nombre de bovins à l'engraissement (100 bovins) est compris entre 50 et 200 animaux.                                                                                                                                                             | 2101-1-c              | Déclaration | -                 |
| <b>Activité d'élevage, vente, etc., de bovins</b> , le nombre de vaches allaitantes (20 vaches) est inférieur à 100 vaches.                                                                                                                                                                             | 2101-3                | Non classée | -                 |
| <b>Silos et installations de stockage de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables</b> , la capacité totale de stockage des silos (3240 m <sup>3</sup> , dont 3200 m <sup>3</sup> pour l'ensilage) est inférieure à 5000 m <sup>3</sup> . | 2160                  | Non classée | -                 |